



## Le balayage des rues à Rivière-du-Loup : ça commence bientôt!

**Rivière-du-Loup, le 28 avril 2025** – La fonte des neiges qui s’achève en zone ombragée permettra sous peu d’amorcer le balayage des rues. Pour assurer l’efficacité et la rapidité des opérations, les citoyens ont cependant un rôle déterminant à jouer.

Réalisé de jour comme de nuit, le balayage devrait débuter au cours de la semaine du 5 mai. Environ deux semaines seront requises pour couvrir le territoire. D’ici cette date, les citoyens sont invités à balayer l’excédent de terre de leur terrain, afin d’éviter de remettre du sable sur la chaussée une fois la machinerie passée.

### Du balai, les montagnes de sable!

S’il est toléré que les entrées privées soient balayées vers les bordures de rue pour profiter du passage des balais mécaniques, le sable doit toutefois être réparti uniformément. Oublions les montagnes, châteaux ou autres tas de sable, les amoncellements compliquent les opérations et peuvent briser la machinerie! Dans certains secteurs, une pelle mécanique a même dû être appelée à la rescousse par le passé, augmentant les délais et les coûts de l’opération.

Dans la mesure du possible, le stationnement en bordure de rue est également à proscrire tout au long du balayage, en particulier de jour dans les quartiers résidentiels. En présence de voitures, les camions doivent dévier de leur trajectoire, ce qui les force à repasser ultérieurement pour ramasser le sable laissé derrière.

Enfin, il faut rappeler qu’il est strictement interdit de jeter du sable dans les bacs de collecte ou dans les grilles d’égout. Loin de disparaître miraculeusement, le sable jeté à l’égout peut être la source d’interventions coûteuses pour la Ville et donc, pour les citoyens. L’écocentre est l’endroit indiqué pour se débarrasser des surplus.

– 30 –

Source : Karine Plourde, conseillère  
Service des communications  
418 867-6611